

DECRET N° 2013-402 DU 08 OCTOBRE 2013

Chargeant **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes, de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, pour compter du vendredi 08 jusqu'au vendredi 15 novembre 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013, portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du vendredi 08 jusqu'au vendredi 15 novembre 2013, **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes, est chargé de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 1 AN 1 HCJ 1 CS 1 CC 1 CES 1 HAAC 1 MINISTRES 26 SGG 1 JO 1

eth